



pose de congés sur semaine de repos

Par **eide152**, le **02/03/2013** à **00:12**

infirmière de nuit dans une clinique privée sous la convention FHP, nous sommes sur un planning de 12h depuis le 14 janvier à la "demande" de la direction. Il s'agit d'un roulement fixe sur 12 semaines sur le principe de travail lundi mardi vendredi samedi dimanche puis la semaine d'après mercredi et jeudi et ainsi de suite. Suite à ce passage en 12h, nous avons 3 semaines " libérées" sur ces 12 semaines. (à savoir une fois un lundi/mardi, 4 semaines après un vendredi samedi dimanche et 2 semaines après un mercredi jeudi)

infirmière de nuit dans une clinique privée sous la convention FHP, nous sommes passés le 14 janvier à un planning en 12h à la "demande" de la direction. Il s'agit d'un roulement fixe sur 12 semaines sur le principe de travail lundi mardi vendredi samedi dimanche puis la semaine d'après mercredi et jeudi et ainsi de suite. Suite à ce passage en 12h, nous avons 3 semaines " libérées" sur ces 12 semaines. (à savoir une fois un lundi/mardi, 4 semaines après un vendredi samedi dimanche et 2 semaines après un mercredi jeudi)

Nous devons déjà poser nos congés annuels sur nos jours de repos (nous avons 30 CA par an) désormais, il nous est demandé de poser obligatoirement une semaine de congés sur une de nos semaines libérée. Cette demande a été faite après notre acceptation des 12h sans nous prévenir auparavant. Est-ce légalement obligatoire car dans ce cas on ne peut pas dire que nous ayons 5 semaines de congés par an puisque nous posons sur une semaine libérée? pourquoi doit-on poser des congés sur nos jours de repos?

Par **P.M.**, le **02/03/2013** à **08:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Mais la prise des congés payés devrait se faire équitablement et de toute façon, l'employeur doit vous permettre de prendre 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines avec votre accord...